

N/REF : 3/02/2026 10H08 C:265080 I:33809
V/REF : EMAIL
V/Email reçu le Mardi 03/02/2026 à 10H08

SYNDIC BENEVOLE L'ALOUETTE

**41 AVENUE DE L OBIU
38709 LA TRONCHE**

IMMEUBLE : LIEU D'INTERVENTION
Résidence de - 2ans/Prof.
Cf localisation
38400 ST MARTIN D'HERES

St Martin-H, le 06 Février 2026

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR

LOCALISATION : ALLEE 41 OBIU LA TRONCHE L ALOUETTE
MME GAMMARIELLO 06 32 78 12 06

MOTIF : INTERVENIR POUR CURAGE DE DEUX RESEAUX D EAUX USEES (2 REGARDS EXT)
Donneur d'ordre : Mme C. GAMMARIELLO

=====

\$NATURE DE L'INTERVENTION :

Débouchage hydraulique avec véhicule équipé d'une
pompe haute pression.

LE 04/02/2026 A 10H30
INTERVENTION DEPUIS L'EXTERIEUR
CURAGE HYDRAULIQUE DU RESEAU EAUX USÉES SUR 20 METRES
CURAGE DES 4 REGARDS
EXTRACTION DE RACINE
CONTROLE DE L'ECOULEMENT
NETTOYAGE ET REPLI CHANTIER

OBSERVATIONS : AS LCOMPTER Email envoyé le 04/02/26 à 12H28 Mme C. GAMMARIELLO

ATTENTION: L'INTERVENTION DE DEBOUCHAGE EST SANS GARANTIE DE RESULTAT DEFINITIF

Le débouchage est une opération de première urgence qui permet uniquement d'assurer le rétablissement d'un écoulement.
Lors de nos travaux de débouchage, nous essayons si possible de déterminer l'origine de l'obstruction, mais ce n'est parfois qu'après plusieurs interventions que nous arrivons à déterminer la cause du refoulement et à y remédier de façon définitive avec d'éventuels travaux complémentaires.

Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,75	Ff Débouchage/Pomp.1h+Dépl.0 a 10km	1	188,56	329,98
TOTAL H.T.				329,98
T.V.A. a 10,00%				32,99
TOTAL T.T.C.En EURO				<u>362,97</u>

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre règlement au 31 Mars 2026

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.

Merci d'adresser votre règlement a la Société au :
101 Avenue Paul Marcellin
69120 VAULX-EN-VELIN